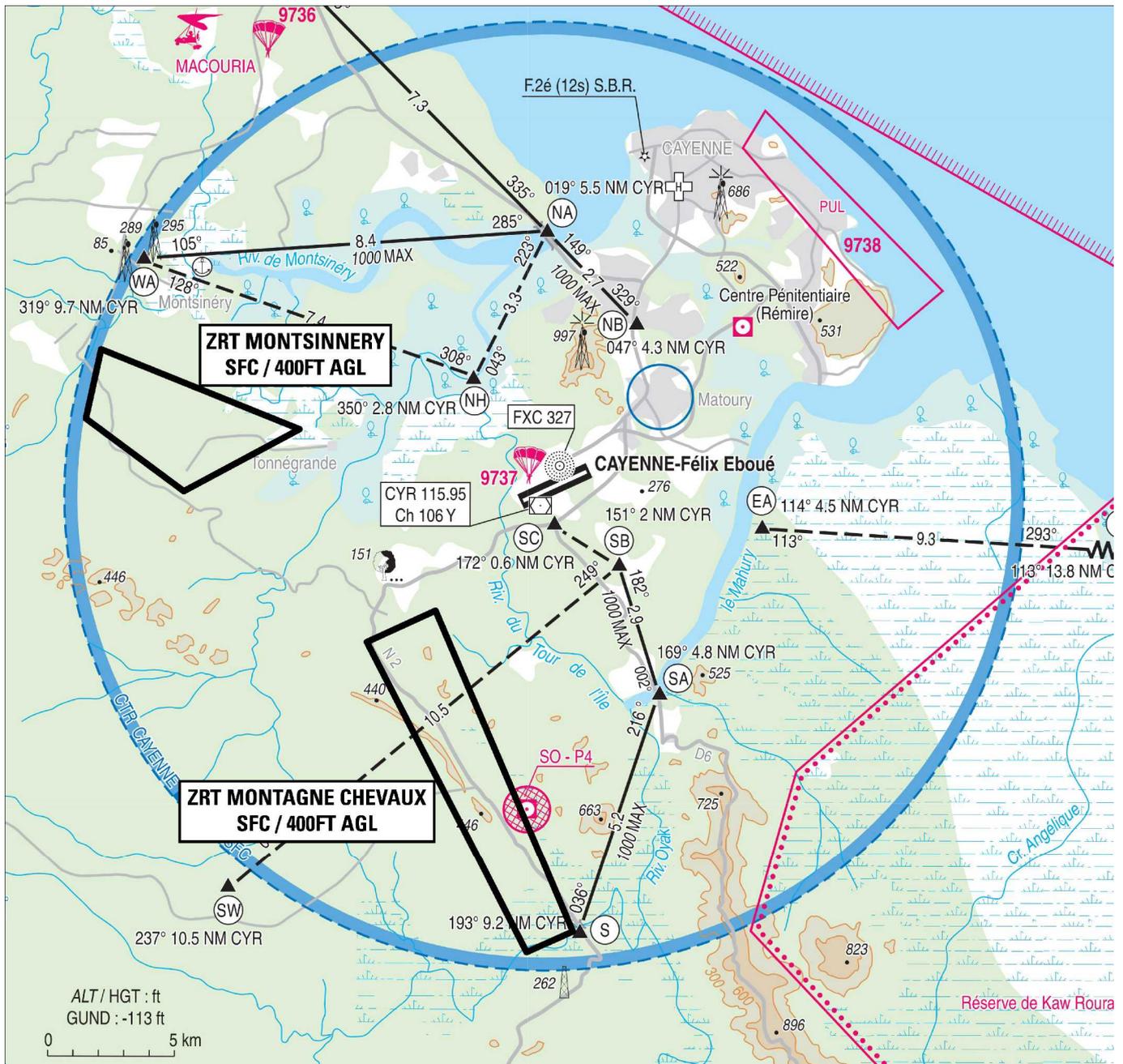


Objet : Création de deux zones réglementées temporaires (ZRT) MONTSINNERY et MONTAGNE CHEVAUX dans la CTR de Cayenne

En vigueur : Du 16 mars 2024 au 05 septembre 2024

Lieu : FIR : Cayenne S000 – AD : Cayenne Félix Éboué SOCA

Ce SUP AIP prolonge le SUP AIP CAR SAM NAM 002/23.



Carte modifiée AIP CARSAMNAM [AD 2 SOCA APP 01](#)

ACTIVITÉ

Activités spécifiques Défense.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable de 10H00 UTC à 02H00 UTC (J+1).

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
 CAYENNE TWR : 118.100 MHz
 CAYENNE APP : 119.900 MHz
 CAYENNE INFO : 126.900 MHz – 127.200 MHz

GESTIONNAIRE

Base Aérienne 367 - E.T. 68 « Antilles Guyane »

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) activables qui se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION**CAG et CAM :**

contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'activité ;
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT MONTAGNE CHEVAUX**Limites latérales :

04°45'43.00" N, 052°25'47.00" W
 04°46'23.00" N, 052°24'21.00" W
 04°39'36.00" N, 052°21'28.00" W
 04°39'10.00" N, 052°22'26.00" W
 04°45'43.00" N, 052°25'47.00" W

Limites verticales :

SFC – 400 ft ASFC

ZRT MONTSINNERYLimites latérales :

04°51'54.00" N, 052°31'21.00" W
 04°50'13.00" N, 052°27'12.00" W
 04°48'54.00" N, 052°29'37.00" W
 04°50'26.00" N, 052°31'40.00" W
 04°51'54.00" N, 052°31'21.00" W

Limites verticales :

SFC – 400 ft ASFC

ORGANISME A CONTACTER**AVANT LES VOLS :**

Responsable de l'activité (Base Aérienne 367) permanent conduite E.T. 68 : 06 94 38 80 99.

PENDANT LES VOLS :

Centre de Contrôle de Cayenne